

1% artistique

Organisme qui passe le marché - Etat – ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche rectorat de l'académie de Limoges

13, rue François Chénieux – 87031 Limoges cedex

Objet du marché : Conception, réalisation et pose d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique défini par le décret n° 2002-677 du 29 avril 2002,

modifié par le décret n° 2005-90 du 4 février 2005, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques, pour l'opération

de construction du centre européen de la céramique à Limoges.

Procédure de passation du marché

Procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics et conformément au décret n° 2002-677 du 29 avril 2002,

modifié par le décret n° 2005- 90 du 4 février 2005 pris en application de l'article 71 du CMP.

Programme de la commande et lieu d'exécution

L'œuvre pourra se situer dans la nef ou le hall du centre européen de la céramique (hauteur sous plafond de 8 à 12 m.) situé rue Atlantis, ZAC Ester Technopole à

Limoges. Elle intégrera les notions de dynamique visuelle ou physique et pourra revêtir un caractère matériel ou immatériel. L'œuvre devra être pérenne,

d'un fonctionnement et d'un entretien aisés et devra garantir toutes les conditions en matière de sécurité nécessaires à un lieu public.

Le montant total de cette opération 1% artistique est de 175 000 euros TTC.

Le montant affecté à la commande s'élève à 160 000 euros TTC comprenant les coûts relatifs à la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre et déduction faite des frais de publicité, des rémunérations des artistes membres du comité artistique et des indemnités des artistes non retenus.

Composition du dossier de candidature

Pour être recevable, le dossier de candidature sera constitué des pièces suivantes :

- une note succincte relative aux motivations et aux intentions de l'artiste sur ce projet ;
- Curriculum vitae et dossier de présentation de l'artiste (documentation sur ses œuvres réalisées, références de réalisations similaires) ;
- une garantie professionnelle (attestation Maison des artistes sécurité sociale ou AGESEA, n° de SIRET ou équivalent étranger).

Les candidatures seront rédigées en langue française.

Déroulement de la procédure

Dans un premier temps, toutes les candidatures reçues avant la date limite de réception seront examinées par le comité artistique qui proposera au maître d'ouvrage, selon les critères et pondérations suivants, de retenir quatre artistes autorisés à présenter un projet.

Critères de sélection des candidats admis à présenter un projet et pondérations:

- motivations exprimées pour le projet : 50% ;
- engagement dans une démarche de création contemporaine : 25% ;
- adéquation de la démarche artistique avec les objectifs énoncés et les prescriptions du programme de la commande : 25%.

Dans un second temps, le comité artistique proposera au maître d'ouvrage, après examen des projets proposés, de retenir le projet lauréat suivant les critères et pondérations précisés dans le règlement de la consultation qui aura été remis préalablement aux quatre candidats sélectionnés.

Une indemnité de 2 500 euros TTC sera allouée à chaque artiste ayant remis un projet qui sera classé, dans la mesure où il aura remis un projet jugé satisfaisant.

Lieu d'envoi et date limite de réception des candidatures

Les candidatures devront impérativement être réceptionnées par le rectorat de l'académie de Limoges, service des constructions - 13 rue François Chénieux - 87031

LIMOGES CEDEX

**avant le : 19 septembre 2008 à 12h.**

Renseignements artistique : Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin - 6, rue Haute de la Comédie - 87036 LIMOGES CEDEX - M. Felin : 05 55 45 66 00

technique : agence DUBUS P(ar)k - 23, passage de la main d'or - 75011 Paris - Monsieur Jean Dubus : 01 40 27 02 03 -

administratif : DDE de la Haute Vienne, Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87032 LIMOGES CEDEX

Monsieur Genesty : 05 55 12 94 38 ou Rectorat de l'académie de Limoges - Monsieur Fournier : 05 55 11 42 42